

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018
DELIBERATION N° 40

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAUBOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARDFELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

Absentes:

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Millet-Barbé,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) – Année 2017.

Conformément à l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent établir un rapport annuel retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement. Le présent rapport a ainsi pour objet de présenter au conseil municipal les principales actions menées au cours de l'année 2017 par la Ville de Bayonne dans ce domaine.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) représente la plus importante dotation de péréquation versée par l'État aux communes. Cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées. De plus, l'article 138 de la loi de finances a fixé pour la présente année une évolution de la DSU s'élevant à 180 millions d'euros.

De ce fait, la Ville a perçu un montant de 1 161 625 € en 2017 au titre de cette dotation, soit une hausse de 134 211 €. Cette attribution a permis à la Ville de poursuivre et de conforter les différentes actions mises en place en matière de développement social urbain, de politique de la ville, de renouvellement urbain, d'amélioration du cadre de vie social et physique, qui sont détaillées ci-après et retracées dans le tableau récapitulatif joint en annexe. Il peut être souligné que le total des dépenses engagées par la Ville pour l'ensemble de ces actions atteint près de 6 722 984 € en section de fonctionnement, et qu'elles ont bénéficié de financement à hauteur de 17 % par la DSUCS et 229 177 € pour les subventions spécifiques reçues au titre du programme de réussite éducative et de l'espace socioculturel municipal.

1 – Les actions menées au titre de la politique de la ville ont représenté une dépense de 138 470 € en 2017.

L'animation du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération bayonnaise relève de la compétence de la Communauté d'agglomération et a été confiée au GIP-DSU. La Ville a cependant voulu maintenir un lien fort avec les opérateurs de terrain sur les quartiers sensibles relevant de la géographie prioritaire.

Ce lien s'est concrétisé par l'attribution de subventions d'un montant total de 74 980 €, dont les subventions pour des actions d'éducation artistique et culturelle au profit des écoles situées en réseau de réussite scolaire. Le poids des postes dédiés à la politique de la ville représente quant à eux 63 490 €.

2 – Les engagements de la Ville en matière d'action sociale et solidarité se sont élevés à 1 777 924 € en 2017.

Les dépenses de la Ville liées à cet effort de solidarité sont réparties de manière suivante :

- l'aide à la mobilité des personnes disposant de faibles ressources : 164 402 € ;
- l'action sociale à destination des familles défavorisées : 983 177 € ;
- l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (dispositif « Beti Lan », géré par la Mission locale avenir jeunes) : 38 950 € ;
- les subventions aux associations et organismes : 46 750 € ;
- l'aide à la famille : 436 665 € ;
- les actions de solidarité liées au logement : 80 853 € ;
- la participation au plan hivernal : 9 335 €.
- le soutien au dispositif « Table du soir » : 17 793 €.

3 – Les actions réalisées dans le domaine de l'éducation ont totalisé 2 540 724 € en 2017.

En premier lieu, il convient de rappeler le montant très élevé restant à la charge de la ville au titre de la restauration scolaire (« coût social » de la restauration). Évalué à 2 383 695 € pour l'année 2017, il traduit la tarification mise en place, qui permet aux élèves bayonnais de bénéficier d'une restauration de qualité pour un prix très modéré, variant selon les ressources des familles.

D'autre part, la Ville propose des actions de soutien scolaire aux enfants du réseau de réussite scolaire, notamment au travers du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) de l'espace socioculturel municipal, qui a représenté un total de charges de 46 931 €. La Ville a également mobilisé, pour la 10^{ème} année consécutive, les acteurs du réseau de réussite éducative autour de son programme de réussite éducative, pour un montant de 110 099 €.

4 – L'action en faveur des personnes âgées a représenté 228 933 € en 2017.

L'affectation de la subvention municipale au CCAS a été maintenue sur les interventions sociales auprès des publics les plus en difficultés, dont les personnes âgées.

Par ailleurs, la Ville de Bayonne apporte son soutien financier aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées à hauteur de 6 500 €.

5 – Les dépenses en matière d'animation jeunesse et de quartier ont atteint 1 051 424 € en 2017.

En plus de l'enveloppe dédiée au dispositif du ticket découverte, d'un montant de 4 470 €, la Ville anime et soutient de façon conséquente le fonctionnement de nombreuses structures :

- les structures centres sociaux de quartier pour 844 910 € (maisons de la vie citoyenne : 448 228 € et espace socio culturel municipal : 396 682 €);
- le bureau information jeunesse et cyberbases pour 202 044 €.

6 – Les animations sportives et associatives ont représenté 985 509 € en 2017.

Outre les animations de proximité péri et extra scolaires mises en place à destination du public enfance-jeunesse pour un total de 567 509 €, la Ville soutient les centres de loisirs sans hébergement à hauteur de 418 000 €.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport sur l'utilisation, pour l'année 2017, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Ont signé au registre les membres présents.

DONT ACTE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne